



Service enseignement

A l'attention des personnes responsables des enfants
des écoles communales

Objet : Service communal des repas chauds – année scolaire 2024-2025

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Vos enfants ont retrouvé les bancs de l'école, la cour de récréation et pour certains d'entre eux les repas scolaires.

En ce qui concerne ces derniers, la reprise du service communal des repas chauds dans nos écoles communales débutera **le lundi 9 septembre**. Les repas (qui ne comprennent pas de dessert) seront toujours proposés à raison de 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) au prix de :

- potage : 0,70-€
- potage et plat maternel : 3,80-€
- potage et plat primaire : 4,80-€.

Cette rentrée scolaire voit la mise en place d'une nouvelle formule de gestion des repas scolaires et de réservation en ligne.

En effet, un nouveau prestataire a été désigné par l'Administration communale pour assurer la gestion des repas scolaires. Il s'agit de l'entreprise EKILLIBRE qui, d'une part, a sélectionné un traiteur pour la confection des repas et d'autre part, a conclu un partenariat avec la société APKIOSK pour la mise à disposition d'une plateforme de réservation en ligne avec portefeuille électronique (application APSCHOOL).

Dans ce cadre, vous allez recevoir dans les prochains jours un mail venant d'APSCHOOL qui comportera un identifiant ainsi qu'un lien pour accéder à la plateforme et vous permettre d'utiliser le service de réservation des repas pour vos enfants. Nous attirons votre attention sur le fait que le lien est actif durant 48 heures.

Afin de vous aider dans vos démarches, nous vous joignons trois documents explicatifs - « Connexion à la plateforme » - « Commande des repas » et « Recharger le portefeuille » - que vous retrouverez aussi sur le site Internet de la Commune - <https://www.yvoir.be/vivre-a-yvoir/enseignement/repas-scolaire>.

Les conditions générales d'utilisation de l'application APSCHOOL se trouvent également sur le site dans cette même rubrique.

Suite à la mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion et au pré-paiement obligatoire des repas dès la réservation, vous ne recevrez donc plus de factures de l'administration communale pour les repas scolaires.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, en l'expression de nos meilleures salutations.

La Directrice Générale,

Joëlle Lecoeq

Pour le Collège communal,
L'Echevine de l'Enseignement,

Chantal Eloin-Goetghebuer

Le Bourgmestre,

Patrick Evrard